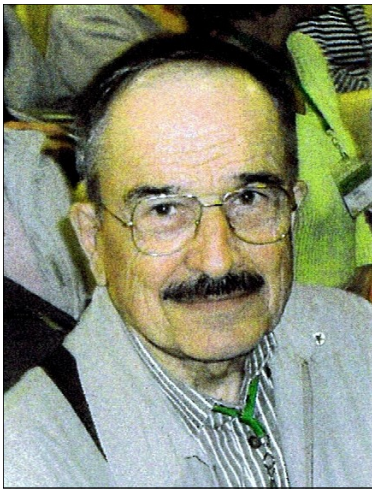


# André ANDRIEU



**André Andrieu** est né en 1932 dans une famille paysanne du canton de Villeneuve d'Aveyron. À l'école primaire il apprit le français, au collège le latin, l'anglais et l'espagnol. Alors qu'il était en classe de Mathématiques spéciales au lycée de Toulouse, en 1952, il a découvert l'existence de **l'espéranto** et il a aussitôt appris cette langue conventionnelle internationale. En 1954, étant étudiant à Nancy dans une école d'ingénieurs, il participe à l'organisation d'un congrès international d'espéranto qui regroupe plus de 400 personnes de 21 pays, ce qui achève de le convaincre de l'utilité de cette langue pour la communication entre les peuples.

Après une belle carrière d'ingénieur dans l'industrie du verre, en retraite à Villeneuve à partir de 1992, André Andrieu est rattrapé par l'espéranto : **l'association SAT-Amikaro** le charge de la mise à jour du *Dictionnaire Pratique Français-Espéranto et Espéranto-Français*, qui lui a demandé cinq ans de travail, de 1995 à 2000. Il a également mis à jour le *Dictionnaire de poche* et il a participé à la correction du *Plena Ilustrita Vortaro de Esperanto*, le dictionnaire international de référence, réédité en 2002 et 2005.

Depuis 2001, il écrit dans du mensuel **La Sago**, l'organe de SA T-Amikaro ; en 2009 la collection de ses soixante premiers articles a été publiée sous la forme d'un livre intitulé **Kiel traduki** (*comment traduire*) ; une deuxième publication, avec 80 articles, est en préparation. Depuis quelques années, il corrige certains articles du *Monde diplomatique*, publiés en espéranto sur Internet. Depuis la fin de 2010, il collabore avec une poétesse russe, **Ludmila Novikova**, pour adapter en espéranto des chants occitans ; une première collection de 25 de ces chants a été publiée à Moscou en mars 2011, sous le titre *Okcitanaj kantof* en espéranto.

En avril 2011 il a obtenu le diplôme d'espéranto au niveau C1 du Cadre Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe. Ce niveau est celui que doivent avoir les professeurs de langue des lycées, pour la langue étrangère qu'ils enseignent.

